

Nouveau cahier du Centre Jean Gol,

« Accueil de la Petite Enfance : Offrons le choix aux parents ! »

Décembre 2008



Florence Reuter, Députée fédérale, et Arthur Bodson, Administrateur délégué du Centre Jean Gol, ont présenté à la presse la dernière publication du Centre : « *Accueil de la petite enfance : Offrons le choix aux parents !* ».

Car la Communauté Française manque cruellement de places d'accueil : il en faudrait dix mille de plus ! Et elle doit aussi pourtant atteindre la couverture de 33 % exigée par la Commission Européenne. Cette pénurie a de lourdes conséquences : les parents ne peuvent plus choisir librement la structure d'accueil pour leurs enfants, ils les inscrivent là où il y a de la place. De plus, de nombreuses familles doivent parfois faire le choix de sacrifier le travail de l'un des deux pour s'occuper de l'enfant, ce qui n'est pas normal. Les gardiennes indépendantes d'enfant connaissent une situation sur le plan fiscal peu satisfaisante.

C'est pourquoi le Centre Jean Gol a dirigé et coordonné une étude sur l'accueil de la petite enfance en communauté française qui fait l'objet d'un cahier publié par le Centre Jean Gol. Florence Reuter a déposé deux propositions de loi, l'une visant à augmenter la déductibilité

des frais de garde d'enfant de 0 à 3 ans et une autre proposant une déduction des impôts sur les revenus pour les gardiennes indépendantes. Actuellement, les parents peuvent déduire 11,20 euros par enfant, moyennant certaines conditions. Selon Florence Reuter, un pas supplémentaire devrait cependant être fait en matière d'accueil de la petite enfance, en termes de montant journalier déductible, lorsque l'enfant est gardé par une personne ou une structure reconnue durant le temps de travail des parents. Il faut à cet égard pouvoir considérer toutes les formes de travail de nuit ou à horaire décalé. De ce fait, elle souhaite augmenter ce forfait et permettre aux parents de déduire 20 euros par enfant de 0 à 3 ans gardé dans un milieu agréé ou organisé par une autorité compétente. Cette mesure peut certainement contribuer à rendre le métier d'accueillante d'enfant plus attractif, si les parents sont en mesure de déduire les frais de garde de manière substantiellement plus élevée, de sorte que le prix payé pour le service permette aussi à l'accueillante de s'en sortir financièrement. Car le régime fiscal applicable aux revenus des gardiennes n'est pas uniforme.

Comme l'a expliqué Florence Reuter aux journalistes, ce cahier est l'aboutissement d'une réflexion qui a débuté il y a plus d'un an lorsqu'elle a pris connaissance des difficultés rencontrées par les maisons d'enfants. Un colloque sur ce thème s'en est suivi en mars dernier dont les idées se sont matérialisées par le dépôt de propositions de lois. Les multiples témoignages des acteurs de terrain, parents, accueillantes, responsables de maisons d'enfants,... ont servi de base à cette étude.

« Le manque de places d'accueil de la petite enfance est un problème récurrent en Communauté française. Il y a urgence ! Il faut répondre à la demande des parents, encourager le travail des femmes et permettre une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. L'accueil des tout-petits est fondamental et doit être une priorité politique. »

Arthur Bodson et Florence Reuter ont tenu à souligner que, outre l'importance du milieu d'accueil pour l'enfant et ses parents, **l'accueil de la petite enfance a un impact économique qui a souvent été sous-estimé.** *« Il est plus que temps que ce secteur essentiel de notre économie retienne l'attention du monde politique. De plus en plus de pays réalisent l'importance d'agir aujourd'hui pour notre société de demain. »*

Cette étude se veut accessible à tous, spécialistes ou non du secteur de la petite enfance. Une partie est dès lors consacrée à la présentation des différents milieux d'accueil en Belgique francophone. Le Cahier contient également un chapitre aux discriminations entre milieux subventionnés et non-subventionnés. Et même si le « *tout au privé* » n'est pas une solution tout comme le « *tout au subventionné* » ne permettra pas d'offrir suffisamment de places, **il est grand temps de soutenir un accueil non-subventionné si souvent décrié.** Les exemples étrangers ont par ailleurs montré qu'il n'existait pas de modèle idéal.

Pilier incontournable du secteur, **l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) méritait bien une attention particulière. L'institution publique cumule les pouvoirs d'autorisation, de subventions et de contrôle.** L'ONE doit-il rester juge et partie ? Cela mérite réflexion.

Et comme il ne suffit pas de poser des constats ou de pointer les manquements, **le cahier se termine par toute une série de pistes et propositions concrètes visant à améliorer l'accueil**

de la petite enfance : mesures fiscales, soutien aux milieux d'accueil non-subventionnés, formations, partenariats public-privé, crèches d'entreprises, travail des seniors, assouplissement des règles, missions de l'ONE, etc.

En conclusion, « *il n'existe pas de solution toute faite, mais sans volonté politique, aucune initiative ne viendra à bout du manque de places d'accueil des tout-petits.* »

Le cahier « *Accueil de la petite enfance : Offrons le choix aux parents !* » est disponible auprès du Centre Jean Gol (www.cjg.be). Bonne lecture !